

M. Comeau: Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) dit qu'on ne l'y trouve pas. Je ne l'y ai pas vu.

M. Aiken: Et le ministre a dit à deux reprises que ça y était.

M. Comeau: Il a bien des explications à nous donner. Il sait très bien que ces mots-là ne figurent pas au projet de loi. Le mot «national» y apparaît un peu partout, le bill en est pollué.

M. Corbin: Nous allons accorder encore dix jours à l'honorable représentant.

M. Comeau: Il semble que tout se fonde sur des ententes avec les provinces.

L'hon. M. Davis: C'est faux.

M. Comeau: Le ministre dit que c'est faux. Je renouvelle le défi que je lui ai lancé alors qu'il s'adressait au député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) et tentait d'obtenir des renseignements. Lorsqu'il répliquera à l'issue du débat tendant à la deuxième lecture, je le défie d'indiquer où se trouve dans ce bill une disposition en vue de l'établissement de normes nationales pour la qualité de l'air. Je prétends que le bill ne comporte pas de disposition semblable.

L'hon. M. Davis: Le député veut-il que je lui indique la page?

M. Comeau: Le ministre devrait examiner de nouveau le bill. Peut-être a-t-il pas eu le temps, car nous avons jusqu'ici consacré peu de temps à la question.

L'hon. M. Davis: Le député devrait peut-être lire le bill.

M. Comeau: Puis-je aborder un autre point? Il sera difficile d'obtenir des condamnations. D'autre part, la sanction n'est qu'une amende, que je sache. Les amendes auront-elles de l'importance pour les industries reconnues coupables? Prévoit-on par exemple d'imposer la détention dans certaines circonstances? Nous devrions peut-être examiner la question au comité. D'autre part, le projet de loi ne prévoit pas que des particuliers puissent intenter des poursuites contre les pollueurs de l'air, contre le gouvernement, ou contre les inspecteurs qui ont négligé leur devoir. En date du 10 février 1971, le *Citizen* d'Ottawa fait état d'une entrevue accordée par le ministre des Pêches et des Forêts. Vers la fin, voici ce que dit l'article:

M. Davis déclare que les droits des citoyens en matière de pollution sont à l'étude.

«Nous espérons présenter d'ici un an une mesure législative pertinente sur tous les genres de pollution relevant de la compétence fédérale», a-t-il dit.

Apparemment, le bill C-224 n'est donc pas le projet de loi complet que nous pourrions attendre au sujet de la pollution de l'air. C'est ce que l'article insinue. Si le gouvernement n'est pas d'ores et déjà prêt à légiférer dans ce domaine, pourquoi n'attend-il pas de l'être? Si j'interprète bien le bill, il n'y aura pas d'audiences publi-

ques avant la fixation de ces objectifs ou de ces normes initiales. Toutes ces questions devront être examinées, et j'espère que le ministre va nous fournir des réponses en ce qui concerne les accords provinciaux et les autres points que j'ai soulevés.

• (12.50 p.m.)

Un article intéressant a été publié dans la *Gazette* de Montréal du 15 février. L'auteur de cet article avait eu l'occasion d'étudier ce bill pendant quatre jours. Voici ce qu'il a écrit:

Le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique présenté par le gouvernement constitue un léger progrès. Pour l'essentiel, il promet la fixation de normes quant à la qualité de l'air. Les normes, c'est bien. Il nous les faut. Mais, en elles-mêmes, que nous apportent-elles?

Montréal a déjà des normes. Elles n'empêchent pas les situations dangereuses comme celle que nous avons connue voici quelques jours.

L'hon. M. Pepin: Que nous proposez-vous? Le rétablissement de la peine de mort?

M. Comeau: J'espère que le ministre prononcera un discours à ce sujet. Il se préoccupe de la question et nous aimerions qu'il intervienne plus souvent. D'habitude, il se contente de nous sourire. Même quand il est sérieux, il sourit. Si le ministre qui est à l'origine de ce projet de loi a raison, et que ces normes sont bien des normes nationales, et qu'il faut les rendre efficaces, comment pouvons-nous être sûrs qu'on agira pour enrayer la pollution de l'air?

L'hon. M. Davis: En adoptant le projet de loi.

Une voix: Vous n'en avez pas l'habitude.

M. Comeau: Voilà bien le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) qui fait ses commentaires habituels. Il est assis là-bas dans le fond et voilà le genre de commentaires qu'il fait. Voilà qui montre bien sa valeur. On l'a même expulsé de—enfin, bref, je n'insiste pas.

Nous pouvons adopter tous les règlements et les mesures contre la pollution que le ministre désire. Depuis deux ans, nous étudions toutes sortes de projets de loi antipollution, mais il est impossible d'appliquer beaucoup de ces sacrées mesures.

Une voix: C'est une grossièreté.

M. Comeau: Pas aussi grossière que les expressions dont s'est servi le premier ministre. Je ne m'abaisse pas.

Des voix: Oh!

M. Comeau: Quoi qu'il en soit, il faut des fonds pour se conformer à ces règlements. L'attitude du gouvernement en ce qui concerne tous ces programmes de pollution a été de s'en prendre à l'industrie. Je ne dis pas qu'il ne faut pas s'en prendre à l'industrie, au contraire. Mais il faut aussi que nous assumions nos responsabilités. Toronto, Ottawa, Montréal ne sont pas des industries, mais des villes, et il leur faut des fonds pour que ces règlements soient appliqués.

Que se passe-t-il dans la région Detroit-Windsor? De fortes sommes seront nécessaires pour remédier à la pol-